

Les pièces à préparer pour l'admission

Cette liste vous aide à préparer la partie administrative. Le dossier médical est étudié par la cadre de santé et le médecin coordonnateur, avant les démarches administratives.

Documents administratifs

- Carte d'identité et livret de famille.
- Carte Vitale et attestation de sécurité sociale à jour.
- Carte de mutuelle à jour.
- Attestation de responsabilité civile.
- Dernier avis d'imposition de la personne concernée.
- Justificatif d'épargne de moins de trois mois.
- Dernier avis d'imposition des personnes participant à la facturation.

Selon votre situation

Carte d'ancien combattant, si vous êtes concerné. Signalez à l'accueil l'existence éventuelle d'un contrat obsèques.

Dossier médical et transmission

Complétez le dossier national de demande d'admission (Cerfa 14732*03). Le volet médical est à faire remplir par un médecin et à transmettre de façon confidentielle au médecin coordonnateur. Contactez l'accueil pour convenir de la remise des pièces. Ne transmettez pas de dossier médical par le formulaire public du site.

Liste préparée à partir du document fourni par l'établissement et des confirmations du 14 octobre 2026. Des compléments peuvent être nécessaires selon la situation.

Accueil : 04 67 39 48 48 - mas.moulin@wanadoo.fr

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.